

Des permis piétons et Internet remis aux élèves

Les élèves des écoles de la ville ont reçu, mardi 24 juin, Michel Lamarre, le maire de Honfleur ; Nicolas Pubreuil adjoint en charge de la jeunesse et Stéphane Germain de la police municipale.

Il s'agissait, pour la troisième année, de « **donner aux enfants les codes à respecter sur la voie publique. C'est un programme national de prévention depuis 2006** », précise Michel Lamarre.

Le permis piéton est le résultat d'une coopération avec la mairie, les policiers, les gendarmes et les assureurs et s'adresse aux élèves de CE2. Chaque école a bénéficié de deux séances et les enseignants ont relayé la prévention durant l'année scolaire, insistant sur la vigilance et les dangers.

« **Ils étaient 140 élèves des écoles Notre-Dame, de l'Acadie (Champlain et Monet) et Caubrière.** »

Le permis Internet, instauré cette année, s'adresse aux élèves de CM1 et CM2. Il vise à apprendre « **aux enfants à aller sur le Net en restant vigilants sur les rencontres, les achats...** » afin de s'assurer que les jeunes connaissent ces dangers, les règles et leur responsabilité.

À l'école de l'Acadie, les élèves ont reçu un diplôme pour le permis piéton et, selon leur âge, un permis Internet.

